BnF
gallica
BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE

Robert Badinter.
Discours sur l'abolition de la peine de mort.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Robert Badinter. Discours sur l'abolition de la peine de mort.. XXe siècle..

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

D. 06-39

NAF 28085

Robert Badinter

« Manuscrit du discours pour l'abolition de la peine de mort
(Assemblée Nationale – 17 Septembre 1981)

1ère version – écrit en Août 81
chez Paul Guimard, à côté de Lorient) »

A-D + 26 f. (et f. 24 bis)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

A

Manuscrit du discours
pour l'abolition de la peine
de mort (Assemblée Nationale - 17 Septembre 1981)

1ère version - écrit en Aout 81
chez Paul Guimard, à côté de Lorient

D.06-39

NAF 28085

C

Manuscrit

chocolat pour une mort

1ère version de

Août 1981.

BnF MSS

J'ai l'honneur au nom du Gouvernement de la République de ~~dem~~ demander à l'Assemblée Nationale de voter l'abolition de la peine de mort en France.

Je mesure pour votre justice l'importance historique de ce vote. A dire vrai, j'aurais aimé ne pas avoir à vous soumettre ce texte. Parce que la France est ~~mère~~ au delà des armes, mère des arts et des lois, elle devrait toujours être à l'avant garde des libertés et de la generosité humaine. ~~Elle~~

Elle l'a été souvent dans son histoire : si aujourd'hui encore elle passe pour puissance, c'est parce que la France est ~~toujours~~ toujours le pays des libertés. Si tant de jeunes femmes et de jeunes gens de toute race croient en la France, regardent vers la France et souvent se reconnaissent en elle, c'est parce que à des moments privilegiés de son histoire, la France est comme le phare qui eclaire la nuit, qui montre la voie dans les ténèbres à l'humanité incertaine. Oui, la France est grande parce qu'elle est genereuse. Oui, la France est elle-même quand

BnF MSS

elle se brade son humanité, sa ~~générosité~~, ses ~~clans du cœur~~ au nom d'un peur millénaire - parfois hélas savamment entretenue! Oui; la France est la France quand ses représentants, les hommes de la Liberté, proclament la Déclaration des droits du citoyen. Oui la France est la France quand elle abolit, la première en Europe, l'esclavage, a crime contre l'Humanité qui n'a pas encore disparu ~~est~~ Oui la France est elle-même quand elle supprime la première en Europe concentrate, la torture ~~des~~, ~~accusés~~ ce crime contre ~~l'humanité~~ l'homme qui n'a pas encore disparu. Oui la France est elle-même quand demain, elle abolira la peine de mort, ~~cette définitive morale~~, ~~cette définitive morale~~ ~~cette peine~~ ~~cette définition remplacée d'une~~ ~~cette définitive d'une justice qui~~ ~~venx pas~~ ~~cette~~ ~~cette~~ ~~d'un autre ordre~~ cette survivance sanglante d'une justice ~~qui~~ d'un autre âge.

BnF MSS

~~Je dirais tout à l'heure: J'~~

Il est ~~temps~~ quand - je dis tout à l'heure que j'aurais souhaité n'être point à cette tribune pour vous ~~pour~~ demander ce vote. ~~Et~~ ~~Il~~ ~~Il~~ ~~Il~~ est passé

En dt commun cependant, ~~[illegible]~~ à tyrocrepuses, — echec. 1848 — 1877 — 1908 — Barrand tenta ~~[illegible]~~ d'arracher à la majorité de gauche de l'époque l'abolition. — Il n'y parvint pas — ~~[illegible]~~ se vit ~~[illegible]~~ pas ~~[illegible]~~ talent 1908 Vous ~~[illegible]~~ plus de courage —

Depuis lors ~~[illegible]~~ 70 ans ont passé — Et ~~[illegible]~~ l'abolition n'est ~~[illegible]~~ jamais venue jusqu'à vous. Pas faute que de ~~[illegible]~~ grandes voix s'élèvent = Le combat pour l'abolition ~~est [illegible]~~ puisque de ces grands éclairs ~~[illegible]~~ qui fouent la nuit de la conscience humaine = ~~[illegible]~~ Hugo à Camus — De Bremieux à Albert Naud et Emile Pollak, ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ écrits et paroles sont venus interpeller la France — et le législateur — Tyrs en vain — Le ~~[illegible]~~ bet immobilisme, ~~moral~~ cette réplique ~~[illegible]~~ semble tout que l'on s'intoxique —

En fait, la lecon de l'Histoire ~~[illegible]~~ est simple politique ~~[illegible]~~. Même ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~

à cet égard, la France loin d'être à l'avant-garde
de la civilisation européenne, a plus un retard historique
~~est~~ à l'étonnement
des ~~pays~~ de ses hommes - et la stupéfaction de tant de
~~étrangers~~ du chaque
femmes et d'hommes de cœur qui l'admire
pour sa mission civilisatrice. Et le vote ~~que~~,
même tout de sympathie ~~aucun~~ ~~dans l'histoire de notre~~, est un
turbulence
vote qui compte un retard. Et non ~~pas qu'~~ un vote qui
ouvre ~~un~~ à notre ère turbulente une voie nouvelle -
~~ouvre~~ entraîne un ~~à~~ ~~ouvre~~.
à l'extrême
Raison de plus pour ne pas le différer. Mais
pour l'interroger ~~sur le sujet~~ ~~sur le sujet~~ ~~sur le sujet~~ sur le passé.

- Plus les tentatives qui ont fait défaut - Histoire enfermée.
On ~~de~~ 1791 - 1793 Abolition à partir de la paix - Emporté par la tempête, la
Terreur, les tribunaux d'exception - vers Bonaparte vient - et la liberté
s'effaça. Mais au cœur des hommes ~~la flamme~~ demeurait vivante.
- Victor Hugo s'en fit le héraut ~~et de guerre~~ - Mais on le sait. Et à
chaque moment où la liberté paraît à nouveau, fera comme
~~l'apôtre~~ mouvement
l'a dépeinte Delacroix, l'abolition ~~se~~ fait pressant. 1848 : abolition
en matière politique - ~~Abolition~~ même par Napoléon III n'osera pas abolir.
~~Et peu~~ Et peu ~~deux~~ plus 1 siècle, l'abolition demeure la loi ~~du~~ française
~~en France~~ -
en matière politique. Même si l'Histoire demeure chargée
politique
et ~~le~~ vivant où la répression furieuse de l'Histoire, ~~volume de fait~~ ~~de~~ les pays de
vieux pays
fusillés ~~en~~

- Lorsque la question de l'abolition ~~européenne~~ revient au Parlement, 5/c
toujours ~~[illegible]~~ la gauche est au pouvoir. Jamais lorsque la
droite ~~[illegible]~~ reste en maîtresse en France. ~~Sans doute~~, ~~la~~
gauche ~~[illegible]~~ lorsqu'en 1928 ou en 1936 (comme les radicaux et
parlement - pour bien rien
de temps - ~~[illegible]~~ exerce le pouvoir l'abolition n'est pas aussitôt proposée aux suffrages.
Mais c'est ~~que le temps passe~~ - Et qu'il faut aller au plus pressé! -
Que le temps soient comptés pour ~~[illegible]~~ ~~Et que la cause de l'abolition n'est~~
~~[illegible]~~, ~~les~~ majorité est prête. ~~Et que~~ - ~~Blum~~ ~~le~~ Front Populaire
~~pas~~ celle qui ~~[illegible]~~ rallie, ~~[illegible]~~ même à gauche,
en sept mois a voulu d'abord régler la question du travail.
~~Mais~~ Elle n'a pas eu le temps de se préoccuper de la pulbtue-
Mais qui peut oublier ce qu'ont ~~dit~~ dit à ce sujet, depuis
cette cacante mère, les plus grandes voix de la gauche
de Gambetta à Jaurès -

- En réalité, ce qui fait, j'en suis convaincu, que
ce ~~vote~~ débat ~~sur~~ vous est ~~demandé~~ refusé si tard, ~~et~~ que le gouvernement
de la Libération n'a pas, ~~comme d'autres~~ ~~ont~~ demandé ~~la~~ ~~la~~ ~~[illegible]~~ à
l'Assemblée d'abolir, c'est parce que les ~~[illegible]~~ victimes de la guerre
et ceux de l'occupation mobilisent encore toutes les sensibilités.
Il fallait que ~~[illegible]~~ revienne les temps ~~où~~ ~~[illegible]~~ non seulement de la
paix des armes, mais de la paix des cœurs, ~~pour~~
que l'abolition puisse être consacrée par une France
libérée ~~des~~ grandes tourmentes de l'histoire, elle
~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ la vie ~~[illegible]~~ sera toute

BnF MSS

volume

sauce dans ~~le~~ le déferlement ~~du~~ de ~~l'Etat~~ la mort collective.

— Le moment est venu — Ou plutôt, il ~~était du~~ est survenu.

Il depuis au moins la fin des grands déchirements de la décolonisation — Je ne crois guère pressante — l'abolition est d'abord affaire de conscience — et chacun en doit ~~demeurer~~ respecter ~~elle~~ la conviction ~~mais~~ de l'autre —

Mais je ne puis manquer de m'interroger ~~sur~~ ? Pourquoi au long des dernières années, pour ne prendre qu'elle, ~~alors que la question de la peine~~ l'~~abolition était~~ ~~le~~ ~~gouvernement~~ de la droite a-t-il repris au Parlement le grand débat qui s'imposait et que la Commission des lois de l'époque, déjà majoritaire pour l'abolition, réclamait ? Pourquoi cette ~~fuite~~ ~~devant~~ ~~le Parlement~~ ? ~~Pourquoi~~ n'avoir pas instauré ~~cette~~ une commission parlementaire qui aurait entendu tous les partisans et adversaires de l'abolition — recueilli leurs déclarations — dépouillé les travaux de tant ~~d'assemblées~~ de Parlements étrangers et d'organisations internationales — Et publié un ~~un~~ livre blanc qui aurait comme partout ailleurs, inévitablement conclu à ce qu'il n'y a jamais eu de rapport entre l'évolution de la criminalité sanglante et ~~la~~ ~~présence~~ ~~ou~~ ~~absence~~ ~~de peine~~

BnF MSS

- ~~Que~~ ~~A quel moment en effet~~
~~A chaque jour en effet~~ ~~Il que l'a gauche~~
c'est lorsque ~~la gau~~ - pour bien peu de temps - la jambe est au

Si les gouvernements d'hier et d'avant-hier ont pris jusqu'au débat et suppriment l'abolition = alors qu'il aurait suffi à M. P. de trouver pour marquer ~~de rare ou la peine de l'abolition en France~~ — C'est parce qu'il y leur aurait fallu à cet instant faire preuve ~~de la peine de mort leur paraît~~ de courage politique — Et ~~cela~~ pour ceux d'entre eux, qui laissaient volontiers entendre, dans des conversations privées, qu'ils étaient favorables à l'abolition, mais que le moment n'était pas venu, comme si la guillotine était un fruit qui devait laisser mûrir avant d'y toucher — Pour eux-là, il aurait fallu ~~plus~~ tout simplement du courage moral. Du moins de ce qu'ils croyaient être l'honnêteté politique et que nous refusons —

En vérité, la question de l'abolition de la peine de mort est SIMPLE pour qui veut la regarder avec lucidité — Elle ne pose pas en terme de ~~prévention du crime~~ chose sage — Je dirai, si le mot ne faisait en la circonstance horreur — en terme utilitaire — Je l'ai déjà dit : Le seul résultat auquel ont conduit toutes les recherches ~~analogues~~ ~~du menus~~ pour les criminologues est l'absence de tout ~~résultat~~ lien significatif entre ~~l'exécution~~ la sévérité et la peine de mort — Je rappellerai simplement à cet égard

Les travaux du Conseil de l'Europe – Le Livre Blanc Anglais.
Le Livre Blanc du Canada – ~~Les pénales~~ ~~sans doute~~ la recherche la plus
exhaustive conduite en la matière. Les Travaux conduits par
la Commission des Droits de l'Homme Caracas – Les Travaux analyses
par le Parlement Européen – ~~Tous nous~~ se ~~rejoignent~~ ~~qu'on ne peut~~ ~~ceux~~
en une même conclusion : ~~que~~ ~~ceux qui nient que la peine de~~ le crime subit se conjugue le plus souvent
~~la peine~~ ~~mort peut avoir~~ faire reculer le crime semblant se
conditions sociales, ~~psychologiques~~ politiques et aux valeurs morales d'une société à un
moment déterminé – Et la peine de mort – ~~ou son abolition~~ ne ~~le~~ réduit pas
plus le crime ~~de~~ ~~que~~ son abolition ne ~~le~~ l'accroît – ~~Cette~~ fait
d'ailleurs sur lequel tous les esprits lucides s'accordent.
s'explique aisément : ~~La plupart des criminels~~
Les crimes ~~les plus~~ atroces, ceux qui
~~suscitent~~ ~~scandalisent~~ le plus profondément l'opinion publique, ~~choquent~~
sont connus le plus souvent ~~par les criminels~~ ~~dans un état de~~ comme coupable, ~~alors~~ ~~comme~~ une pulsion
~~ou de bête~~
de sang froid violence et de mort que affolent les pensées de la
raison – ~~Et~~ ~~qui~~ ~~Quel~~ ~~voient~~ ~~le crime~~ ~~de la nature~~ ~~même~~ ~~de la nature~~ peine, ~~la prison~~ qu'elle soit possédé
de mort ou perpétuelle, ne trouve pas sa place ~~dans~~ l'étroite
peur ~~de~~ cette force qui l'habite. ~~Qu'on~~ Qu'on ne me dise pas qu'on
ne les condamne pas à mort : Pour ne prendre que les dernières
années, Carrier – Exécuté ! – Oliver, ~~Exécuté~~ – Dupond – exécuté – Et Rousseau
Carrier
qui ne savait même plus ~~ce~~ ~~qu'il~~ le crime ~~avait~~ commis – Et Geneau
qui ne se souvenait que des cris – Et que seule un vice de forme et
un nouveau procès a sauvé – Quant aux autres, criminels de
sang froid, ceux qui considéraient ~~tous~~ les risques avant
d'agir ~~et~~ que la peur de mourir sur l'échafaud retendrait
à l'instant d'agir,

aux là, trouvent bien raison, professionnels calculateurs, ils choisissent en vérité d'autres voies, plus profitables, que celles du crime sanglant. Proxénètes ou professionnels de trafic de stupéfiants, recéleurs organisés, jamais ils ne se mettront dans la situation où l'on risque d'encourir la peine de mort. — Il a aussi, entre nous, les grands gangsters actuels prédominants: il n'est pas un seul des grands gangsters des dernières décennies qui aient été condamnés à mort. Pas même Pierrot le Fou à Nesle. — ~~Et irrémédiablement croyant à la valeur dissuasive de la peine de mort quand plus rien à Troyes~~

~~Pour ma part, je~~

En vérité, ceux qui croient à la valeur dissuasive de la peine de mort ~~se~~ inconsciemment l'ordonnance déjà soulignée par M. "Il n'est point d'horreur du châtiment sans la crainte d'être plus que demande le criminel." Et ceux-là ~~sont~~ ne se ~~sont~~ trouvent que les hommes d'Etat responsables de tout ~~tout~~ de grandes démocraties, occidentales dont certaines sont nos proches voisines, aurait supprimé la peine de mort. Ou ne l'aurait pas rétablie ~~tels ne s'avouent pas~~ ~~ne~~ ~~pensent~~ ~~s'ils~~ ~~croient~~ ~~pensent que~~ l'inutilité ~~de la~~ peine de mort dans la lutte s'ils n'avaient pas mentir ~~par le crime des gangs~~ que toute Société poursuit contre le crime sanglant.

— C'est en vérité que la question ~~de~~ de la peine de mort ne se pose pas en terme de ~~guerre~~ lutte contre la criminalité.

Cela c'est ~~un habillage~~ ~~faux~~ Elle ne se pose que

Cela, c'est le camouflage rationnel ~~que les~~ que les politiciens de la peine de mort veulent donner au débat. ~~le problème~~ et que les faits, eux, ne

BnF MSS

qui ne les soulève pas clairement + ~~Mais, débat~~ problèmes

~~La peine de mort~~ Les problèmes que

~~ou~~ soulèvent la peine de mort sont d'un autre ordre : le maintien ou l'abolition de la peine de mort est ~~un problème moral~~ en vérité un choix politique et un choix moral. Et c'est en ces termes que se pose le vrai débat.

+ Il suffit d'ailleurs de mesurer ~~en comptant~~ ce qu'aurait signifié pour la France l'abolition au début du dernier Septennat, quand le Pt de la République de l'époque avait exprimé son aversion pour la peine capitale. ~~Cette abolition~~ L'abolition votée en ~~elle~~ ~~cela signifierait~~ ~~elle serait~~ 1981 ~~elle~~ ~~elle serait en~~ 1976 ~~elle~~ Trois condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité de plus dans les Prisons Françaises. Trois condamnés s'ajoutant aux 150 qui s'y trouvent déjà. Et qui s'appelleraient ~~Philippe Maurice, Jean-Claude Mesrine, Jacques Mesrine~~ Antoine RANUCCI, ~~dont guillotiné~~ guillotiné à 20 ans ~~étaient~~ condamné pour violences jamais condamné jusque là, meurtrier d'une fillette - et dont nul ne ~~sait~~ peut aujourd'hui dire avec certitude s'il était innocent ou coupable. Un premier pourvoi en révision a été rejeté ~~des Sceaux de l'époque, aujourd'hui~~ ~~la~~ ~~jour~~ révision d'une condamnation à mort, la révision au profit ~~d'un~~ d'un guillotiné - ces mots seuls suffisent à justifier l'abolition, pour n'importe quelle conscience épurée de justice. Un premier ~~pourvoi~~ requête en révision présentée par la mère de RANUCCI a été ~~repoussée~~ refusée par le Garde des Sceaux ~~de l'enquête~~, sans même le soumettre à la Chambre criminelle de la Cour de CASSATION

BnF MSS

Quand il y a d'un tel problème de conscience ~~pour le~~ ~~un Peuple~~ national: ~~un peuple~~ français, au nom du Peuple Français il est ~~clair~~ ou on nom on a t-on exécuté un innocent, ~~contre~~ seul Ministre de la Justice, pour mon part, que ce n'est pas à ce Ministre de la Justice, que relève du pouvoir exécutif, de ~~dire~~ ~~souverain~~ refuser discrétionnairement, et par sa seule volonté, à la plus haute instance judiciaire ~~VI~~ de dire aux Français ce qu'il en a été - de Chandeleur des Sceaux, selon moi, n'a dans de telles ~~gouvernement~~ ~~sur le pouvoir~~ circonstances exceptionnelles qu'un seul devoir: transmettre le pouvoir aux ~~magistrats~~ de la Haute Juridiction - Il est le ~~premier~~ respect dû à la Justice Française que de ~~lui~~ lui permettre, s'il y a eu erreur judiciaire, de la dénoncer et de la réparer - Même si la réparation ~~quand~~ est matérielle et quelque chose de quelque ~~dérisoire~~ quand il s'agit d'un homme que l'on aurait condamné à mort par erreur - et exécuté - à 22 ans - Pourquoi? ceci ne regarde que le secret de la conscience d'un homme et à cet instant nous ne pouvons que le respecter - Il y a indiqué ~~sera~~ vient à l'Assemblée qu'un nouveau pouvoir en révision de l'être déposé - par les avocats de Mme RANUCCI ~~Que~~ sur la base d'éléments nouveaux - que cette requête sera soumise à la Commission ~~pourquoi~~ consultative qui formulera son avis - Celui-ci quelqu'il soit aura sans doute ~~de~~ ~~un~~ poids auprès de la Chambre Criminelle - Pour ma part,

BnF MSS

12604

Trente ~~ans~~ des Français seraient aujourd'hui emprisonnés si au 150 condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité ~~qui~~ détenus dans les prisons françaises s'ajoutaient, Carreau le débile, Bandouki l'infirme, et Ramucci ~~le gamin~~ ~~le jeune~~ ~~le peut-être coup~~ le jeune peut-être innocent ? ~~Qu'il~~ Au regard de ces faits, ~~au~~ au regard de ce qu'~~a~~ était la pratique de la peine de mort dans les dernières ~~années~~ années, il est évident que le problème de ~~l'abolition~~ la peine de mort ne se pose pas en termes de ~~pratique pénale~~ pratique pénale. Mais ~~en termes~~ qu'il interpelle ~~nos~~ de ~~pratique séparée~~. Il y a longtemps que la F nos consciences ~~en termes et pour~~ nous ~~commande~~ fera à ~~pour~~ un choix politique et un choix moral.

suite page 13

en tous cas, j'estime ~~qu'il~~ qu'il est de mon devoir, ~~dans~~ une circonstance aussi exceptionnelle que celle-là, d'agir comme la loi m'en donne le pouvoir. Et je transmettrai donc le pourvoi en revision à la Chambre Criminelle. La conscience nationale requiert en effet que toute la lumière soit faite, dans toute la mesure du possible, en de telles circonstances.

A Antoine Ramucci s'ajoutera aussi Jérome Carreau, alcoolique, débile mental que tout le village veut partir ~~tenant~~ à la main la ~~petite fille dont on allait témoigner~~ ~~qu'il allait enquêter toutes~~ petite fille qu'il allait violer et sa victime quelques instants plus tard. Ce qui suffit à prouver qu'à l'instant où il part avec elle, ~~il~~ il ignore encore ~~quelle pulsion~~ la folie qui fera de lui quelques instants plus tard le bête humaine ~~et enfin~~ enfin. Bandouki, dont les crimes sadiques ~~sur une infirme~~ sur une infirme ~~sont tout à fait~~ sont proprement horribles sont le ~~qu'intimement~~ horreur — mais dont l'horreur même signe le désespoir de cet ~~enfant~~ enfant qui a pu aussi ~~disquet~~ il a fallu porter sur la guillotine après ~~l'avoir~~ que les valets ~~l'avoient~~ ~~ces bourreaux~~ enlever sa ~~jambe~~ jambe artificielle. ~~C'est~~ ~~C'est~~ ~~Ce~~ ~~Ces~~ Ces trois hommes ~~ne~~, ceux dont une vie ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~

Que la peine de mort ait eu effet une signification politique ~~extérieure~~ il suffit de regarder la carte du monde pour le constater. Bien ~~des pays de la démocratie~~ ~~ou de la démocratie~~ ~~démocratie~~ peut, les pays abolitionnistes : tous sont des pays ~~et~~ ~~où~~ les grandes libertés individuelles ~~est respectée, et où sont pratiquées~~ et politiques, et où ~~la loi et respectée~~ les principales libertés sont respectées. Et ~~respectées~~ dans ~~ce~~ pays ~~sont~~ inscrits dans ~~ce~~ la pratique. ~~On ne saurait~~ On ne saurait en effet considérer comme des pays ~~où~~ ~~où~~ ~~où~~

Aujourd'hui, ~~tous les pays~~ en Eur. de l'Ouest partout où règne la liberté en Europe, la peine de mort a disparu - hormis enfin u - Hors d'Europe, tous les Etats de liberté sont abolitionnistes = Aux USA domin. britanniques, Etats d'Israël, seuls les Etats Unis sont partagés ~~dans~~ Les lois des Etats n'y sont pas uniformes - 22 ont aboli. 26 la conservent et parmi eux de facon significative, les états ~~les plus~~ pauvres du Sud où trop souvent le racisme tient en échec les droits fondamentaux - Et ~~l'injustice~~ marque profondément la pratique de la peine capitale - Sur - gendarmes à mort qui remplissent les cellules spéciales des Prisons américaines, 72 % sont noirs. Que ~~la peine de mort~~ le racisme et la pratique de la peine de mort soient ainsi étroitement liés constitue et secrets est un fait qui avait incité en 1972 la Cour Suprême à condamner la peine de mort - Mais ce n'est pas un fait réservé aux Etats-Unis - La haine du criminel se fait plus implacable encore quand le criminel ~~est~~ apparaît comme ~~un~~ L'AUTRE, L'ETRANGER - En France même, ~~vous d'ailleurs~~ ~~vous le savez bien~~ il est terrible et significatif de constater que sur les ~~condamnés à mort~~ exécutés depuis X étaient étrangers et 4 d'entre eux d'origine maghrébine.

BnF MSS

Et corollaire de cette constatation, à l'inverse, partout ou triomphe la dictature ~~et~~ les régimes des droits de l'homme, la peine de mort y est inscrite dans les lois et pratiquée sans merci, dans le domaine politique comme en droit commun, contre les opposants politiques comme en matière criminelle. Tantôt l'Etat s'arroge le droit de mort sur les citoyens ou plutôt sur ses sujets. Il ne s'agit pas d'une simple coïncidence - mais d'une corrélation. Elle permet de mettre à découvert la vraie signification politique de la peine de mort. Elle prouve de l'idée qu'il peut exister ~~à l'intérieur d'un système~~ de l'ordre même d'un droit commun, le cas échéant, du citoyen, le cas échéant, ~~de la vie~~ ~~de la vie même d'un~~ ~~de disposer~~ pour l'Etat un droit de disposer ~~de~~ ~~d'un usage de~~ ~~de la~~ ~~ou du sujet~~ ~~de vie~~ ~~citoyen~~ jusqu'à lui retirer la vie. C'est par là que la peine de mort s'insère dans une ~~relation~~ conception totalitaire des rapports de l'Etat et du citoyen. ~~Toute~~ Toute analogie avec la guerre ~~où~~ ~~où~~ l'Etat appelle les citoyens à ~~défendre~~ engager leur vie pour défendre la patrie serait mal venue. Car l'Etat, en ~~cas~~ ne prend pas la vie du citoyen. Il le requiert d'engager sa vie à l'entreprise commune où se joue le sort du pays. ~~Et~~ ~~Le~~ ~~Le~~ ~~plus~~ ~~que~~ ~~que~~ ~~le~~ ~~collaboration~~ ~~d'autrui~~ ~~Que le citoyen succombe d'autrui~~ ~~se sacrifie~~ ~~se sacrifie~~ ~~de sa vie~~ ~~au cours du conflit~~ - et ~~c'est~~ ce sera ~~le~~ ~~peut~~ ~~peut~~ que l'Etat requiert à cet instant du citoyen est l'expression suprême de la solidarité nationale. Qu'il succombe d'ailleurs et ce sera du fait de l'ennemi, directement ou indirectement. Le rapport ~~rapport~~ d'engagement ~~partie~~ ultime du citoyen au profit de la Nation, est sans commune mesure avec le droit ~~droit~~ ~~droit~~ ~~droit~~ pour l'Etat de disposer ~~de~~ ~~de~~ ~~de~~

de la vie du sujet, ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ d'un crime imprescriptible culturellement que par la mort.

- ~~Accordant~~ de la conception totalitaire des rapports de l'Etat et du Citoyen ~~par un double~~ parce qu'elle l'est doublement. Au niveau judiciaire, et la Justice fait partie de l'appareil de l'Etat, parce que la peine de mort implique une foi en un dogme ~~totalitaire~~ : celui de l'infaillibilité des juges ~~[illegible]~~. Or nous savons qu'il n'en est rien. Du lourdeur de bigot à l'Affaire EVANS, l'histoire judiciaire témoigne de ce que jamais, une justice ~~[illegible]~~ consciente des ~~limites~~ jusqu'où de la faillibilité humaine ne doit prononcer une peine irréversible. ~~Après tout, le Bréguet du Bréguet de mort~~ Après l'exécution, l'affaire RANUCCI. Le simple fait qu'il puisse y avoir un doute après l'exécution sur la culpabilité même du ~~coupable~~ suppliché ~~devrait suffire à interdire~~ la peine de mort de toute justice. Sauf pour ceux qui préfèrent ~~une~~ l'injustice, même mortelle, ~~à un~~ au désordre ~~même~~ ~~[illegible]~~ ~~parce que~~ consolidé le crime impuni. Mais précisément ~~c'est~~ cette conception-là d'une justice lourde ~~d'un~~ du risque d'une injustice irréversible ~~[illegible]~~, ~~que toute~~ toute-puissante ~~[illegible]~~ ~~liberté de~~ ~~[illegible]~~ ou ceux des libertés dont la suppression ~~[illegible]~~ ~~liberté de~~ ~~[illegible]~~.

Pour nous, le risque même limité d'une erreur judiciaire irréversible suffit à condamner la peine de mort.

BnF MSS

Et au delà même de l'institution judiciaire, ~~[illegible]~~ ce qu'il implique la peine de mort contredit l'idée même de démocratie. ~~Elle met~~ Le risque de l'erreur ~~irréversible~~ judiciaire irréparable commande encore davantage plus que les lourdeurs le recours au droit de grâce. Or ~~quand il y a doute et de la~~ qu'est-ce signifie-t-il sinon que la loi reconnaît à un homme seul, le pouvoir de décider, discrétionnairement sans avoir même à faire connaître ses motifs, de la mort ~~d'un~~ ou de la vie d'un homme. ~~Qu'il ne faut pas~~ Ce n'est que par commodité que l'on dit

que le Président laisse s'exécuter la volonté des juges jusqu'à — Ce n'est pas que par convenance qu'on soumet à sa signature seul le décret de grâce qu'il s'abstienne de signer — et l'exécution suit — Mais en vérité, celui qui peut arrêter l'exécution et décide de la laisser s'accomplir, celui qui peut choisir la vie — et préfère la mort du condamné, celui-là porte bien tout le poids de la responsabilité de l'exécution. À lui seul appartient le pouvoir de faire tuer, souverainement, celui-ci. Le droit de vie et de mort qu'il possède — Le droit de vie et de mort reconnu à un seul homme, serait-il le plus coupable, entraîne sur un autre homme, serait-il le plus innocent, et d'un autre âge — et d'un autre régime. Dans les siècles de souveraine et d'un autre âge — et d'un autre régime. Dans les siècles de foi religieuse, impliquant les absolutions, la vie et la mort procédant de la seule volonté de Dieu et le roi étant oint par la volonté divine, le droit de grâce trouvait un fondement légitime dans la nature sacrée du souverain. Mais dans une république, dans une démocratie, aucun homme — aucun pouvoir ne doit disposer du droit de vie et de mort sur quiconque. Cette prérogative des marches de justice, tempérament monstrueux à la peine de mort, trahit sa nature totalitaire — Et elle doit disparaître avec elle.

Paradoxalement cependant, les derniers partisans de la peine de mort voient dans la menace d'entreprise totalitaire de l'État démocratique, c'est précisément cette violence, et voient établie que certains partisans de la peine de mort voient son ultime justification.

~~Evoquant l'exemple de pays proches, ils~~
Ils voient en elle l'arme judicieuse indispensable pour lutter
contre le terrorisme. Et évoquant ~~l'exemple~~ les situations de certains pays
proches et amis, ~~où sévit un terrorisme sanglant~~, ils déclarent
que ~~le moment est mal~~ l'abolition livrerait des armes à la démocratie aux entreprises
sanglantes du terrorisme. ~~L'argument vaut qu'on s'y attache,~~
~~car sa modernité apparente pourrait renouveler la~~
~~Et~~ Je le dis tout net: ~~la modernité apparente de l'argument~~
~~En vue~~ cet argument procède d'une méconnais-
~~procède~~
sance complète de la ~~réalité~~ mentalité des terroristes. Pour les partisans de la
peine de mort, ~~ce~~ seule la peine de mort pouvait dissuader les terroristes
d'agir. En fait, s'il est un ~~trait~~ de femmes et d'hommes ~~auxquels~~ que ce
~~cet argument~~ peur de la mort ne saurait faire reculer, c'est précisément
les terroristes. L'histoire nous l'enseigne. L'actualité le confirme.
Celui qui s'engage dans l'action ~~violente~~ terroriste ~~criminelle~~ ~~exemple et~~ condamnable
dans toute démocratie et ~~force~~ foyer inévitable de réactions jusqu'auboutistes, le
terroriste en un mot ne craint pas d'affronter la mort. ~~Il sait déjà~~
qu'au cours de l'action ~~elle-même~~ éventuelle, ~~il peut~~ ~~lui~~ s'engage sans même. Et la
trouble jouissance de la violence ~~donne~~ et de la mort qu'en donne et
qu'en reçoit s'exerce toujours ~~sur le tiers~~ ~~sur celui~~ sur l'une terroriste. ~~Il~~ Le cri jusqu'au: Viva
LA MUERTE" ~~résume bien~~ ~~comme~~ est aussi celui des ~~terroristes~~ Brigades rouges. ~~Que l'une~~ Que ce peut
de la mort ne soit pas demandée à rien c'est un niveau d'engagement
~~sur tout égard~~
politique, que la mort elle même apparaît au combattant comme l'avènement
suprême du combattant désarmé. ~~Ceux~~ Ne parlons pas ~~de la~~
~~pulsion~~ désarmés — ne parlons que de l'autorité de l'engagement —
~~Quand~~ Qu'on voit des hommes engagés au plus profond d'eux-mêmes dans une cause
condamnée

BnF MSS

à mort et s'exécuter ~~de~~ ceux-mêmes de la faim la plus cruelle que
soit, par la faim et la soif, pendant des dizaines de jours ~~et~~ pour simple
ment obtenir la reconnaissance de leur qualité de combattant politique -
Croit-on que ~~de~~ des hommes, de cette trempe, ~~parmi lesquels~~ ~~s'ils conduisent~~ s'ils choisissent
~~secrète~~
la voie de l'action terroriste, s'en laisseraient dissuader par la
menace ~~peur d'être condamnés à~~ de la peine de mort -

Soyons plus lucide encore - Si ~~tous~~ des hommes politiques
~~Hitlériens~~
responsables de grandes démocraties amies refusent de rétablir
la peine de mort contre les terroristes, ce n'est pas seulement par une
exigeante
conviction morale - C'est aussi parce qu'ils savent que l'élargissement
le mort ~~toujours traumatique~~ donne souvent au terroriste exécuté
une dimension héroïque - La mort de la mort de Andreas
BAADER, ~~qui~~ dont ~~l'entreprise était de~~ le parcours
l'entreprise, deviendra l'idéologie qu'elle revendique
s'exprimant en actes criminels ~~tous~~ absolument condamnables dans
toute démocratie, ~~mais~~ j'ai vu des jeunes gens à Paris parler de
lui - se réclamer de lui - comme d'un héros mort au
combat - Une sorte de Che Guevara allemand - ~~Il incarnait~~ Il
~~Sa~~ ~~Sa~~ ~~Sa~~
par une formidable empreinte des valeurs nouveaux Baader devient
~~Sa~~ Sa mort et
~~exemple - Celui auquel l'exécution confère la gran~~ Ainsi
~~de le terroriste mort, et surtout le terroriste~~
surtout l'exécution du terroriste, loin de dissuader les autres,
risque de
faire lever du contre chez certains jeunes gens ~~un monde~~ l'aspiration à
~~la violence criminelle~~ le terrorisme, ~~le terrible~~ le simple appel
réaliser dans ~~cupé~~
de la violence et de la mort : celle des autres et aussi la sienne, ~~criminelles~~
dans le même vertige - Pour un terroriste exécuté, c'est vingt terroristes
qui se lèvent ~~dans~~ dans l'ombre - ~~Cette~~

BnF MSS

C'est transformer l'assassin en martyre, le terroriste en héros.

Loin de réduire le terrorisme, la peur de mort le transforme.

et chaque exécution, au lieu de l'affaiblir, lui offre un nouveau élan. Il suffit d'ailleurs d'interroger l'histoire : aucun des terroristes n'est éteint à coup d'exécution-au contraire. Car un terroriste en prison, aussi dangereux soit-il, est toujours moins redoutable qu'un terroriste mort, transcende en héros aux yeux de ses partisans (pour ses adversaires).

A cette considération utilitaire, il faut ajouter une donnée morale, essentielle dans une démocratie. Utiliser contre les terroristes le peine de mort, qu'ils pratiquent eux sans merci, c'est pour une démocratie faire siennes les valeurs des terroristes. Quand au terme d'une parodie de justice, ils se livrent à une exécution sommaire, non seulement les terroristes commettent un crime odieux, mais ils tendent à la démocratie le piège insidieux d'une violence meurtrière qui demeurait à cette démocratie le visage sanglant qui est le leur. Sans doute est-ce là pour une démocratie l'épreuve la plus difficile qu'elle ait à surmonter. Mais elle ne saurait pas qu'elle succombe à la tentation de recourir à la peine de mort.

à son tour à une justice de mort sans trahir les valeurs fondamentales ~~sur lesquelles elle repose~~.

~~En définitive~~ Car, l'essentiel est là, quand il s'agit de la peine de mort. Le choix entre son maintien et l'abolition est en définitive pour une société et pour chacun d'entre nous un choix moral. Comment ne pas ~~Il est clair~~ ~~en définitive~~ ~~conclure~~, à cet égard ~~il existe~~ que dans les dernières années, Toutes les ~~Eglises~~ confessions religieuses se sont ~~en France~~ prononcées contre la peine de mort. Que l'Eglise catholique en France, par la ~~déclaration~~ voix unique de ses évêques, que le Conseil ~~des~~ de l'Eglise Réforme, que le Rabbinat ~~en dépit de~~ sont tous ~~unis~~ pour condamner la peine de mort. Comment ne pas ~~souligner~~ ~~souligner~~ que ~~les~~ ~~partis~~ quelques associations qui luttent pour les droits de l'homme, qu'il s'agisse d'Amnesty International, ou de la Ligue des droits de l'homme ~~ont~~ ~~ont~~ fait campagne ~~en~~ ~~de résolution~~ pour que ~~tout~~ ~~survienne~~ ~~enfin~~ survienne enfin ~~se~~ ~~sont~~ ~~agi~~ l'abolition. Il ne s'agit point ici de faire usage de l'argument d'autorité. Mais cette rencontre de tant de consciences ~~autour de~~ religieuses ou laïques, hommes de Dieu et hommes de liberté tous ensemble luttant pour l'abolition ~~de~~ ~~en faveur~~ ~~de~~ ~~un~~ de signification ~~Hugolienne~~ dans cette France ~~moderne~~ propose un idéal ~~de vie~~ d'idéal. Et ~~en définitive~~, ~~cette lutte~~ ~~pour~~ l'abolition de la

BnF MSS

intervenelle la conscience de chacun d'entre nous. Et la peine de mort ne saura ~~chacun se nous en convaincre~~ - Etc

reprise que chacun formulera est une réponse morale.

Pour les partisans de la peine de mort, dont je le redis simplement, ~~ou toujours respecte le choix~~ j'ai toujours respecté le choix - notant au passage que Kelsen la réprouve ~~n'est pas vraie~~ n'est pas toujours - et que l'insulte et la haine ont volontiers utilisés contre les abolitionnistes par leurs adversaires, au delà de l'utilité répressive qu'il prête à la peine de mort et dont nous avons qu'elle est démentie dans la réalité, la mort du coupable est une exigence nécessaire de justice.

Pourquoi - Il est en effet des crimes trop atroces pour que leur auteur puisse vivre autrement que ~~par la réprobation~~ en leur prix de leur vie - La mort est la souffrance des victimes exigent en contrepartie nécessaire la souffrance et la mort du criminel. A défaut, l'angoisse et le passion suscitée pulsionnelle dans la cité ne seraient point apaisés - Et Justice ne saurait pas faite si à la mort de la victime répondait pas en un tragique échange la mort du coupable - Le Talion demeurerait seul moyen pour atteindre la mort de la justice humaine - Seul moyen pour atténuer les malfaiteurs à certains criminels leur faute -

BnF MSS

Du malheur et de la souffrance des victimes du crime, nul plus que moi n'a eu, au long de sa vie, conscience. Dans la profession que j'ai longtemps exercé, le crime et les souffrances qu'il entraîne sont parmi les plus douloureusement et plus complètement que dans toute autre. Que le crime soit le lieu géométrique de point de contact du malheur humain, je le crois fermement.

Malheur de la victime, et au delà de lui; de ses parents et des proches - Malheur aussi des parents du criminel - malheur enfin du criminel lui-même, souvent, frappé par l'acte lui-même qu'il a commis - et qui a failli de lui, sans qu'il en ait eu même conscience - Et a cause souffrances et mort - et ruine sans sa vie en quelques instants - Ici le crime est malheur - Et pour moi, qui comme tous les déterministes abhorre la violence et la mort, il n'est rien de plus odieux que le crime - Et ceux qui le dénoncent et en font l'apologie, dans les ouvrages littéraires ou cinématographiques, pour en tirer profit - ceux là ne mesurent pas la responsabilité qu'ils portent dans le destin ravagé de tant de jeunes gens qui se sont rêvés, parce qu'ils avaient acheté un roman, héros incarné par tel ou tel acte cinématographique de leur choix -

Mais ressentir au plus profond la douleur des victimes, lutter de toute manière pour que la victime et le criminel soient réduits dans notre société, cette sorte de lutte et ce combat contre la violence ne sauraient impliquer la mise à mort du coupable - Que les proches de la victime rarement le réclament, plus rarement encore, par une réaction naturelle de l'être humain blessé au plus profond de lui-même, Rien de plus compréhensible - Bien que certains, par une maladresse supérieure de leur douleur, arrivent à renverser en cette réaction instinctive de mort - Mais tout le progrès de la justice a été de substituer de la vengeance précoce - Et comment la dépasser

c'est bien sur.
~~et~~ et l'ampleur du debat sur l'abolition

sion d'abord en refusant la loi du talion. ~~En refusant la une justice qui tue.~~

Au cœur même du débat sur la peine de mort s'inscrit en effet ~~le refus~~ d'un progrès d'une société à la recherche de valeurs fondamentales : ce refus d'une justice qui tue.

L'essentiel est en effet là. Du bien ~~accepte la défaite de toute~~ ~~[illegible]~~ On veut la possibilité pour un homme - aussi terrible qu'il ait pu être - de devenir autre - de dépasser - par son expiation - l'acte qu'il a commis. Et c'est pour cela que l'homme peut au delà par sa transformation - ~~[illegible]~~ - lui-même - et non bien la société ne veut ~~plus~~ que ~~[illegible]~~ - dans ~~[illegible]~~ complète infinie. ~~de plus l'horreur du crime et~~ ~~pour les [illegible]~~ ~~Et croit se libérer du~~, se purge du crime en ~~dépendant~~ ~~[illegible]~~ Et croit Et elle accepte la défaite de toute espérance - ~~accepter se libérer~~ ~~se libérer~~ du crime en faisant des parties.

C'est la peine de mort -

Il s'agit donc bien en définitive dans l'abolition d'un choix fondamental. Et c'est pourquoi statistiquement irréparable, ~~le problème de la~~ la peine de mort est ~~[illegible]~~ philosophiquement et moralement essentiel - Ceux qui veulent une justice qui tue, ceux là sont ~~ceux~~ animés par une double conviction : qu'il est des hommes totalement coupables - c'est à dire totalement responsables de leurs actes - Et qu'il peut y avoir une justice ~~[illegible]~~ absolument sûre de son infaillibilité au point de dire que celui - ~~[illegible]~~ peut ne pas avoir - c'est que celui - ~~[illegible]~~ doit mourir.

que l'une et l'autre ~~[illegible]~~ ne peuvent dans la réalité affirmative terrible que sont leurs actes, également excusables. Aussi ~~terrible erreur~~

et il existe point d'hommes dont la culpabilité soit totale, et dont il faille pour toujours désespérer ~~[illegible]~~ totalement. Aussi prudente que soit la justice, elle ne peut faire qu'elle ne soit humaine, c'est-à-dire en définitive faillible. — Et ce ne parle pas là seulement de l'erreur judiciaire ~~quand une société~~ ~~[illegible]~~ cette dont le doute — quand la condamne à mort se voit que l'exécuter consciente — et qu'une société entière au nom de laquelle elle rendait la vie — et exécute — est ainsi ~~[illegible]~~ collectivement coupable.

Mais la justice rendant possible l'injustice suprême — puisque ~~[illegible]~~ l'erreur judiciaire et les contradictions des jurés ~~[illegible]~~ Il est aussi à cet égard ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ des jurés rendues ~~[illegible]~~ qui font que bien des innocents, condamnés à mort par un premier jury, ~~[illegible]~~ n'obtiennent après cassation les pires ~~[illegible]~~ que perdre leur vie — leur vie — terme à intérêts, la vie d'un homme pouvant dépendre en fait d'une erreur d'un greffier, du hasard ~~[illegible]~~ pour des jurés nombreux, exécutés alors que d'autres, plus coupables, eux, bénéficient de l'indulgence, jouent leurs têtes. — Cette sorte de loterie peut avoir, quand il y va de la vie d'un homme et moralement ~~[illegible]~~ intellectuellement ~~[illegible]~~ le plus haut magistrat de France, au terme de son ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ toute entière consacrée à la justice et pour l'honneur ~~[illegible]~~ du Parquet, ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ même à leur application, les

BnF MSS

peine de mort lui est apparu ~~intolérable~~ inadmissible. Ensuite, parce que aucun homme n'est totalement irresponsable. Et qu'aucune justice n'est absolument infaillible, la peine de mort est moralement inacceptable. S'il est un Dieu, lui seul a pouvoir de juger et de condamner définitivement. Et de décider souverainement de l'heure de notre mort. Nous abolitionnistes refusons à la justice - et à la société des hommes - ce pouvoir - parce que nous les savons toujours faillibles.

- J'en ai fini - ~~Pour l'instant~~ Les propos que j'ai tenus, parviendront d'autres que moi pour en mener les suites que j'ai annoncées, vous savez et vous commencez à les avoir déjà dites. Il reste seulement à cet instant essentiel de notre histoire présente, quand s'engage ce débat fondamental pour notre justice, à vous rappeler ~~à vous dire~~ ~~que dans nos lois~~ ~~à vous de dire~~ tout dépend de votre volonté. Et de votre courage de chacun. Je sais que beaucoup d'entre vous dans l'opposition, ont lutté pour l'abolition. ~~et~~ Le Parlement aurait pu ~~en~~ décider de sa seule initiative - ~~[illegible]~~, purger ~~notre~~ nos lois pénales de cette peine. Vous avez accepté que ce soit sur un projet du gouvernement de la gauche que j'ai présenté à vos votes l'abolition, amenant ainsi le gouvernement

BnF MSS

et moi-même à cette grande ~~mes~~ mesure. Laissez-moi vous en remercier. ~~Plus qu'aucun~~ Plus qu'aucun autre dans les dernières années; ~~le sort~~ ce sort est fait que j'ai noué dans les prétoires où se jouent la vie d'un homme, ~~mais il ne pouvait absolument que~~ le combat contre la peine de mort. Demain, il sera clos par votre volonté. Demain, grâce à vous, la ~~guillotine~~ ~~Demain~~ justice ~~ne sera plus~~ plus ~~de sang~~ sera pure. Demain grâce à vous, il n'y aura plus pour notre Code pénal de ces exécutions publiques ~~et~~ sanglantes, ~~de~~ navrantes dans nos prisons. Demain grâce à vous les pages sanglantes de notre justice seront closes. Et la guillotine à sa place au musée. Au nom de notre justice, dont on est instant plus qu'aucun autre sans doute dans ces jours, saurera d'assumer le ministère, exploiteur français, de toutes mes forces, d'avance je vous remercie.

BnF MSS